CONVENTION NATIONALE.

RAPPORT

FAIT AU NOM DU COMITÉ DE SALUT PUBLIC,

Le premier Août 1793, l'an II de la République Française,

PAR B. BARRERE.

MPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

CITOYENS,

LES vrais Repréſentans du peuple ont vu depuis long-temps avec un courage imperturbable ſe former la conjuration impie qui, d'une extrémité de l'Europe à l'autre, a menacé de renverſer la liberté & les droits impreſcriptibles de la Nation françaiſe.

A

Les époques ſont faciles à rappeler. Ce ſont des pierres dépoſées par la liberté ſur la route eſcarpée de la révolution ; & cette route, ſur laquelle les voyageurs politiques ne rétrogradent jamais ſans péril, doit être préſente à vos yeux plus que jamais, dans les circonſtances actuelles.

Le 10 août 1792, le canon ouvrit la route.

Le 21 ſeptembre, la Convention marqua ſa naiſſance & ſa deſtinée par la proclamation de la République.

Le 21 janvier 1793, la République proclamée s'affermit par la mort du tyran.

Le 2 juin, l'horizon politique, ſurchargé des vapeurs du fédéraliſme & de l'anarchie royale, s'éclaircit ; la foudre populaire frappa quelques têtes orgueilleuſes, & paralyſa des mains intrigantes.

Le 23 juin, la République fut conſtituée, & les eſpérances du peuple s'attachèrent à l'arche ſainte de l'alliance des départemens & de la fraternité des Français, à la Conſtitution.

Enfin, le 10 août qui s'avance, la ſtatue de la Liberté républicaine, dont la fuſion a été ſi laborieuſe, ſera ſolemnellement inaugurée ſous les regards du légiſlateur éternel, par les vœux unanimes des aſſemblées primaires d'un peuple que la guerre, que tous les fléaux, que toutes les trahiſons même pouſſent impérieuſement à l'indépendance.

Encore dix jours, s'écrient les bons patriotes, &

la République fera votée par 27 millions d'hommes; encore dix jours, & une voix unanime sortie de toutes les parties de la France, & qui se fait entendre même du fond de la Vendée & des départemens égarés ou rebelles, comme du milieu des départemens fidèles & républicains; une voix unanime répond : *liberté*, *égalité*, voilà nos droits; *unité*, *indivisibilité de la République*, voilà nos maximes; une *constitution & des lois*, voilà notre bonheur; *la destruction de la Vendée*, *la punition des traîtres*, *l'extirpation du royalisme*, voila nos besoins; *la réunion franche & prompte de toutes nos forces contre les ennemis communs*, voilà nos saints devoirs & le seul gage de nos succès.

Ce cri de ralliement a été entendu dans les camps ennemis, au-dedans & au-dehors de la République; aussi-tôt tous leurs efforts ont été subitement tournés vers les moyens des retarder ou de flétrir cette époque si desirée & si nécessaire du 10 août prochain.

Votre comité de salut public s'est placé en observation, en dirigeant tous ses regards vers ce port fortuné où la liberté nous attend pour célébrer ses triomphes.

Qu'a vu votre comité dans l'intérieur de la République?

Tous les vents semblent porter l'orage pour cette journée; tous les cœurs pervers ont ourdi des trahisons; tous les gouvernemens ont soudoyé des crimes; les royalistes ont préparé autour de nous, & dans le centre commun, une famine artificielle;

les capitaliſtes ont amené ſubitement le ſurhauſſement du prix de tous les premiers beſoins de la vie; les agioteurs ont dégradé les ſignes de la fortune publique; les villes maritimes & commerçantes ont tenté d'avilir la monnoie de la République; les adminiſtrateurs ſe ſont érigés en agitateurs du peuple; quelques fonctionnaires publics, appelés à préparer des loix, ont voulu figurer comme des arbitres de la paix & de la guerre; le fanatiſme religieux multiplie ſes imbécilles prédictions; une ſainte ampoule eſt portée dans la croiſade ridicule de la Vendée, pour oindre Louis le dix-ſeptième; la manie nobiliaire a employé les métaux qu'elle entaſſe pour frapper une médaille qu'elle appelle en idiôme étranger, *gallicæ nobilitatis signum....*

Qu'a-t-il vu ſur les frontières ou dans la Vendée?

Dans les villes aſſiégées, des capitulations propoſées par la lâcheté; des trahiſons préparées par quelques chefs, une coupable inertie préſentée par quelques autres; des déſorganiſateurs ſalariés au milieu des troupes les plus belliqueuſes; des prédicateurs d'indiſcipline & de pillage tolérés au milieu de bataillons républicains; des dilapidations ſcandaleuſes ou des négligences coupables dans les diverſes adminiſtrations des armées. Avec de pareils élémens, comment pourroit-on compter ſur des victoires?

Sans doute la Convention nationale travaille conſtamment à déjouer tant de manœuvres; elle ne ſouffrira pas que, par des vues auſſi horribles & des moyens auſſi affreux, on l'écarte du vaſte plan qu'elle a conçu; la République françaiſe & la paix de l'Europe. Vous nous avez aſſociés plus particulièrement à

vos travaux: le comité vient, au milieu des événemens les plus finiſtres & des complots les plus multipliés, vous déclarer que par des meſures qu'il vous préſente, & par une exécution prompte confiée à toutes les autorités conſtituées, vos promeſſes faites au peuple français ne feront pas vaines, & que les difficultés, les piéges, les complots, les menaces, les terreurs, ne retarderont pas ſa marche & n'affoibliront pas un inſtant ſon courage.

Mais il faut prendre à la fois des meſures vaſtes, promptes & ſur-tout vigoureuſes. Il faut que le même jour vous frappiez l'Angleterre, l'Autriche, la Vendée, le Temple & les Bourbons. Il faut qu'au même inſtant les accapareurs, les royaliſtes & les agens des puiſſances coaliſées, ſoient accablées. Il faut que la terrible loi de repréſailles ſoit enfin exécutée ſur les étrangers qui, abuſant de l'hoſpitalité, la première vertu d'un peuple libre, viennent le corrompre, paralyſer ſes moyens, ou tramer des perfidies au milieu de nous. Il faut que l'Autriche frémiſſe, que la royauté ſoit extirpée dans ſes racines, que la Vendée ſoit comprimée par des moyens violens, & que nos frontières ceſſent d'être déshonorées par des hordes barbares.

Où eſt donc le danger ſi grand? affecteront de dire les ennemis conſtans, ces modérés ſpectateurs inutiles de la révolution.

Citoyens, vous avez la confiance du peuple; vous devez avoir la conſcience de vos forces: c'eſt un grand œuvre que la fondation d'une République, & vos ames doivent être inacceſſibles au découragement comme à la crainte.

Eh bien ! apprenez que le danger eſt preſſant, univerſel, & incalculable. Mayence a capitulé, Valenciennes vient de ſubir la même honte, & une conſpiration horrible couvre le ſol de la République & menace d'en attaquer, d'en diſſoudre toutes les parties.

Où eſt le danger, dira-t-on? Le danger eſt pour les places frontières, où l'étranger gangrène les cœurs, où la perfidie a préparé ſes armes, où la lâcheté dicte des capitulations, où la bravoure de Lille n'eſt pas imitée, où la honte de Longwi n'eſt pas un effroi.

Le danger eſt pour nos ports, nos arſenaux, nos établiſſemens publics, trop foiblement ſurveillés, trop facilement ouverts aux complots des mal-veillans, & aux mêches incendiaires de nos ennemis éternels, les Anglais.

Le danger eſt pour nos armées, dont l'ennemi travaille à incendier les magaſins, à ruiner les moyens de ſubſiſtance, à agiter, à indiſcipliner les ſoldats, à faire dénoncer ou à acheter les chefs.

Le danger eſt pour les cités dégradées par la rebellion, & qui croient s'excuſer par l'amour de l'ordre public, quand elles n'obéiſſent qu'à l'or de l'étranger, & aux intrigues des ariſtocrates.

Le danger eſt pour ces départemens égarés qui préfèrent ſans ceſſe un homme, ou quelques hommes, à la patrie, & qui plaçant une confiance inſenſée dans quelques adminiſtrateurs, s'expoſent à ſe laiſſer gouverner par des hommes ſalariés par nos ennemis.

Le danger enfin eſt pour les habitans voiſins de la Vendée, qui, pour avoir ſoutenu des prêtres, des nobles & des brigands, s'expoſent à voir incendier leurs habitations, détruire leurs récoltes & exterminer une population ſi dangereuſe à la liberté

Le danger eſt plus terrible encore; il menace nos eſpérances, nos travaux, nos récoltes, notre fortune publique, nos propriétés nationales, par des incendies combinés; notre exiſtence par des guerres civiles interminables; & notre indépendance par l'agglomération inopinée de tant de malheurs.

Citoyens, vous croyez peut-être que je viens expoſer à vos regards un tableau fantaſtique, ou effrayer votre imagination pour exciter un intérêt paſſager & des mouvemens populaires. Je viens au contraire ranimer votre courage, éveiller votre ſurveillance, centupler vos forces, & verſer dans vos ames cet encouragement énergique qui produit les vertus républicaines, & qui doit, en abattant nos ennemis, étonner & vaincre cette partie de l'Europe conſpiratrice contre les droits de l'humanité.

Apprenez donc que le génie de la liberté, qui veille depuis quatre ans ſur les deſtinées de la plus belle des Républiques, a fait découvrir un grand complot, dont nous ſentions les effets depuis ſi long-temps, & ſur les auteurs duquel nous n'avions que des preſſentimens ſecrets; apprenez que, ſur un des remparts de nos villes frontières, ont été trouvées de notes & une lettre écrites dans la langue des ennemis de la liberté & du commerce de toutes les nations. Ces pièces, dépoſées au comité de ſalut public, ont excité d'abord cette défiance ſalutaire qui porte

à rechercher les probabilités avant d'accorder quelques degré de crédibilité. Mais en rapprochant les triſtes leçons que l'expérience révolutionnaire nous a données, des faits & des indices que ces pièces renferment, nous avons cru qu'il étoit utile, d'un côté, de rechercher les auteurs & les agens de cette trame infernale; de l'autre, de vous donner connoiſſance des derniers efforts, ou plutôt des crimes ordinaires à ces politiques ſi fameux, à qui il ne manque que des peuples à enchaîner, à ſéduire, à affamer.

Voici nos probabilités à Paris, qui ſont des certitudes à Londres.

Ces papiers trouvés annoncent 1°. que le gouvernement anglais a envoyé des émiſſaires, des eſpions, des agitateurs, dans tous nos départemens, ſur-tout dans nos places maritimes, dans nos villes frontières & à Paris.

Nous l'avons ſur-tout reconnu, lorſque nous avons fermé la mer & rompu nos communications avec ces dangereux inſulaires : à cette époque & depuis il s'eſt préſenté ſouvent aux comités de ſalut public & de ſureté générale des Anglais qui cherchoient à repaſſer à Londres aux époques qui avoient préparé ou amené quelque criſe au milieu de nous.

2°. Ces papiers trouvés annoncent que le gouvernement anglais ſoudoie dans nos places frontières, près de nos armées, des agens de pluſieurs ſortes.

Et nous voyons des trahiſons ſurgir de nos camps, de nos armées, de nos places fortes, & affliger les

ſoldats, les véritables défenſeurs de la République!

3°. Les papiers trouvés énoncent des incendies & des projets de cette nature, dans nos magaſins, dans nos établiſſemens.

Nous avons éprouvé des incendies à Douay, à Valenciennes, à la voilerie du port de l'Orient, au château neuf à Bayonne, dans le lieu où l'on faiſoit les cartouches, & dans le parc d'artillerie à Chemillé & près de Saumur.

4°. Les papiers trouvés préſentent les moyens faciles & inévitables d'incendier par des mèches phoſphoriques.

Tels sont les moyens qu'on a employés pour faire l'exploſion des caiſſons de notre artillerie; exploſion qui, concertée avec les Anglais de la Vendée, leur donnoit le ſignal de l'attaque, en même temps qu'elle répandoit la terreur parmi les troupes de la République.

5°. Les papiers trouvés ſont imprégnés de projets d'aſſaſſinats par les mains des femmes & des prêtres réfractaires.

Et nous avons eu, juſqu'à préſent, trois repréſentans du peuple, trois patriotes républicains, frappés du fer des aſſaſſins; l'un des deux qui ont péri pour la liberté, a été immolé par la main d'une femme; le fer plus prudent des prêtres n'eſt encore qu'aiguiſé; mais voilà déja l'exécution du complot préſenté par les lettres.

6°. Les papiers trouvés énumèrent diverſes ſommes envoyées à Lille, à Nantes, à Dunkerque, à Oſtende, à Rouen, à Arras, à Saint-Omer, à Boulogne, à Thouars, à Tours, & enfin à Caen, & dans pluſieurs autres villes.

Et c'eſt dans ces villes que ſe ſont élevés les premiers orages contre-révolutionnaires; c'eſt dans ces villes ſoudoyées que ce ſont réfugiés les députés fédéraliſtes & conſpirateurs; c'eſt d'une de ces villes, c'eſt de Caen qu'eſt parti l'aſſaſſin d'un repréſentant du peuple; c'eſt dans ces villes que l'on a corrompu des adminiſtrateurs, préparé des forces départementales, égaré le peuple, incarcéré des repréſentans fidèles de la nation, & machiné des troubles.

7°. La lettre anglaiſe demande au conſpirateur à qui elle eſt adreſſée, de faire hauſſer le change, de diſcréditer les aſſignats, & de refuſer tous ceux qui ne portent pas l'effigie du ci-devant Roi.

A-t-on jamais vu, dans les plus fortes criſes de la révolution, la monnoie nationale auſſi avilie, auſſi diſcréditée? A-t-on jamais vu l'agiotage ſaiſir avec autant d'impudeur que d'impunité, la différence matérielle qui ſe trouve entre l'aſſignat *monarchique* & le *républicain*? N'avez-vous pas été obligés de prendre hier un parti vigoureux contre ceux qui accaparent les aſſignats à face royale, pour avilir ceux qui ſont à la marque républicaine?

8°. « Faites hauſſer le prix des denrées, dit le conſpirateur anglais; achetez le ſuif & la chandelle à tout prix, & faites-les payer au public juſqu'à 5 liv. la livre ».

N'avez-vous pas entendu les justes plaintes du peuple, dont les premiers besoins ont été surhaussés subitement à un prix énorme ? N'avez-vous pas été forcés à frapper les accaparemens par une législation terrible ? N'avez-vous pas apperçu les manœuvres par lesquelles ces accapareurs déhontés cherchoient à exciter les plaintes du peuple & à les diriger contre la Convention nationale, à raison du prix des marchandises de première nécessité ?

Est-ce donc de ses représentans que le peuple est fondé à se plaindre ? Est-ce à la Convention qu'il peut imputer cette partie des maux qui pèsent sur la tête des citoyens peu fortunés ? Déversons ces plaintes, renvoyons ces maux à leurs véritables auteurs, à ce gouvernement britannique, qu'il faut compter au nombre des plus grands ennemis des sociétés humaines.

Voilà nos présomptions de vérité en faveur des pièces déposées dans nos mains.

Qu'avons-nous dû croire lorsque nous avons vu ces pièces, ces assertions, devenir concordantes avec les nouvelles, reçues il y a trois jours, des représentans du peuple près l'armée des Alpes.

Dubois-Crancé nous écrit : J'ai la preuve d'un fait bien étonnant; c'est que les habitans de Lyon ont reçu de Pitt, par Genève, quatre millions en numéraire.

« Que les citoyens de Lyon (disent les représentans du peuple dans un arrêté imprimé le 25 juillet & envoyé à Lyon) avouent un fait connu : c'est

qu'ils ont reçu il y a quinze jours, de Pitt, par la voie de Genève, quatre millions en or, pour servir leur infâme révolte. »

Voilà donc la guerre civile préparée par les Anglais, alimentée par les Anglais, soudoyée par les Anglais, voilà donc le noble usage & le généreux emploi de ces millions *sterlings*, que le *ministre des préparatifs* vient d'obtenir du parlement pour des dépenses secrettes, dont le *vertueux* Pitt ne pouvoit indiquer la destination... Et si de Genève & de Lyon nous nous transportons plus loin, si de ce théâtre de révolte & de guerre civile, nous passons sur les bords de la Méditerranée, Toulon & Marseille auront-ils fermé religieusement leur port aux métaux de l'Angleterre & leurs oreilles aux calomnies préparées contre la Convention nationale ? des intrigans, des faux patriotes, des agitateurs salariés, des étrangers, n'auront-ils pas corrompu l'esprit public de ces deux villes si célèbres par leur amour ardent pour la liberté ? n'auront-ils pas acheté ces crimes qu'ils ont voulu couvrir du manteau du patriotisme, tandis qu'ils assassinoient la République avec des poignards aiguisés à Londres ? Hommes du Midi, vous que la nature jeta dans le moule brûlant des républicains, serez-vous donc toujours les victimes des intrigans qui parlent à votre imagination pour altérer vos principes ? ouvrez donc les yeux, & voyez dans le gouvernement anglais & dans les étrangers soudoyés par lui au milieu de vous, voyez ceux qui viennent s'emparer de la Méditerranée, ruiner votre commerce, fédéraliser vos départemens, déshonorer vos cités. C'est ce gouvernement qui a excité des troubles & acheté des crimes au milieu de vous, & qui envoie ensuite des escadres devant vos ports, pour savoir si vous êtes encore républicain, ou si vous avez cessé d'être Français. Pen

dant que les troubles agitent Toulon & Marſeille, 24 vaiſſeaux anglais envoient un vaiſſeau parlementaire, ſous prétexte d'échanger des priſonniers ; &, dans le fait, pour connoître l'état des eſprits & le moment du ſuccès contre-révolutionnaire.

Voici les pièces dont je dois vous donner connoiſſance. (*Le rapporteur lit les notes & la lettre anglaise, ainsi que la déclaration de Charrier, imprimées sous les* N°. 1, 2 & 3.)

Citoyens, vous m'avez pluſieurs fois interrompu dans cette lecture par les mouvemens d'une trop juſte indignation ; la nation entière va ſa partager.

Il eſt donc un gouvernement en Europe, qui, après s'être vanté long-temps de chérir la liberté, en eſt devenu le plus atroce oppreſſeur ! Miniſtres & politiques anglais, ſi fiers de votre conſtitution royale, vous employez donc tous les crimes, l'incendie, l'aſſaſſinat, la corruption, l'eſpionage, la trahiſon ? ſont-ce-là vos formes républicaines dont quelques publiciſtes & quelques philoſophes vénaux comme vous ont formé la ſuperſtitieuſe renommée? La Convention nationale accuſe le gouvernement britannique devant le peuple anglais. La France le dénonce à l'Europe, à tous les peuples, & l'hiſtoire vous accuſe devant l'eſpèce humaine.

Comment le gouvernement anglais ne tenteroit-il pas, par tant de crimes, de nous ravir une liberté qu'il a toujours abhorrée ? Comment le gouvernement anglais ne nous empoiſonneroit-il pas encore de la royauté, qu'il adore avec tant de ſuperſtition ? Comment le gouvernement anglais ne chercheroit-il pas à ſe venger par des cruautés, de l'indépendance de

l'Amérique, en favoriſant notre aſſerviſſement, lui à qui l'avarice a conſeillé tant de crimes, & la politique tant de forfaits ?

Ouvrons les annales de l'hiſtoire moderne.

C'eſt ce gouvernement qui, dans la guerre de l'Inde, dévoua les Indiens aux horreurs de la famine, comme ils ont voulu le tenter contre nous, en arrêtant ſur toutes les mers les ſubſiſtances que le commerce neutre nous apporte.

C'eſt ce gouvernement qui dans le Bengale, du haut des magaſins dont l'or pouvoit ſeul ouvrir la porte, & où ils avoient renfermé les ſubſiſtances de toute une province, encourageoit la mort à hâter ſes ravages, afin de rendre plus lucratif l'empreſſement du reſte de ces peuplades mourantes qu'il vouloit aſſervir.

C'eſt ce gouvernement qui, dans la guerre de l'Amérique, a acheté de l'Allemagne des ſoldats, des machines à fuſil, comme un marchand achète des troupeaux.

C'eſt ce gouvernement qui a donné une prime honteuſe aux ſauvages qui lui portoient les chevelures ſanglantes des Américains qui vouloient être des hommes libres.

C'eſt ce gouvernement qui, à New-York, a fait incendier le collège, l'obſervatoire, & les autres établiſſemens qu'il ſavoit être chers aux Américains.

C'eſt ce gouvernement qui achetoit les officiers

américains comme il payoit les ſoldats allemands; c'eſt lui qui achetoit Arnold, comme il achetoit Dumouriez.

C'eſt ce gouvernement qui emploie les tréſors de l'Inde pour aſſervir l'Europe, les bienfaits du commerce pour perdre la liberté, les avantages des communications ſociales pour corrompre les hommes, & les tributs du peuple pour faire égorger les Français. Rois de l'Europe, que l'orgueil & la misère ont fait les tributaires du mercantile Anglois, tant de crimes ne ſeront pas long-temps impunis ; votre règne diſparoît devant celui des lumières ; votre autorité, paſſée dans les mains des miniſtres, tend à ſon dépériſſement ſenſible, & la guerre atroce que vous faites à la liberté, n'eſt heureuſement qu'un ſuicide royal.

Citoyens, ne vous étonnez plus ſi le gouvernement anglais eſt le plus actif & le plus aſtucieux de vos ennemis ; il eſt fidèle à ce qu'il appelle ſes principes ; il corrompt quand il ne peut vaincre ; il a fait chez lui le tarif des hommes, des orateurs, des membres du parlement ; il a cherché à faire le tarif des peuples ; mais ce tarif des peuples n'a que deux mots : *liberté, égalité*......

Quelles ſont donc les eſpérances de ce jeune eſclave d'un roi en démence, de ce froid Pitt, inſenſible à toute autre gloire qu'à celle des oppreſſeurs, qui n'a de la politique que les crimes, du gouvernement que les calculs, de la fortune que l'avarice, de la renommée que les intrigues ? C'eſt lui que la flatterie vient de nommer le ſoutien de la Conſtitution anglaiſe ; c'eſt lui dont l'effigie gravée ſur sa meilleure raiſon, ſur l'argent, eſt le ſigne de ralliement de ſes émiſſaires en Fran-

ce. Le voilà ce ſigne ſacrilège, qui a été trouvé dans le porte-feuille anglois, & qui juſtifie ſi bien l'honorable miſſion de celui qui l'a égaré.





Citoyens, une chimère pourſuit encore ce gouvernement deſpotique, déguiſé ſous un ſimulacre de liberté.

Pitt a pu eſpérer, dans ſes vœux impies, dans ſes froids calculs, qu'il donneroit un roi à la France qui vit jadis un Anglois ſur ſon trône. Mais qu'il ſe ſouvienne que quand, il y a pluſieurs ſiècles, les Anglois, aidés par les circonſtances, par l'indiſcipline des troupes, par l'incapacité des maîtres, par la prévarication des ſujets, eurent envahi les trois quarts de nos provinces, ils n'en furent pas moins chaſſés, quoique tout ſemblât leur promettre une domination inébranlable, & quoique des victoires brillantes euſſent ſignalé leurs armes.

Qu'il ſe ſouvienne donc que le 21 ſeptembre a proclamé la République françaiſe, & que le 21 janvier l'a fondée en abattant la tête d'un roi.

Qui a donc pu conſerver à Londres, à Vienne,

à

à Berlin, à Madrid, l'espérance de rétablir le trône royal parmi nous? Est-ce notre trop long oubli des crimes de l'Autrichienne? est-ce notre étrange indifférence sur les individus de la famille de nos anciens tyrans? est-ce le sommeil des républicains qui a enhardi les complots des royalistes? Il est temps de sortir de cette impolitique apathie, & d'extirper toutes les racines de la royauté, du sol de la République, au moment où le vœu du peuple français va être proclamé.

Citoyens, je vous ai exposé les sentimens qu'a éprouvés votre comité, à la vue de ces signes de conspiration étrangère; je dois vous présenter rapidement les mesures que notre situation difficile nous commande, en apprenant les nouveaux malheurs de la frontière du Nord.

« Depuis trois jours, écrit le général Kilmaine au ministre de la guerre, en date du 30 juillet, le canon ne se fait plus entendre du côté de Valenciennes, & les rapports venant de l'ennemi me font conjecturer la prise de cette importante forteresse. Les rapports de samedi au soir annoncent que Valenciennes capitule; ceux de dimanche confirment la même chose, & ceux de lundi annoncent que les ennemis ont pris possession de la place le dimanche. Une lettre de Douai, du 28, annonce que les camps ennemis ont célébré la prise de Valenciennes par des salves d'artillerie. Une lettre d'un correspondant employé dans l'armée ennemie, datée du 20, annonce qu'*on parioit mille louis contre cent, que la place seroit rendue sous huit jours* ».

P. S. Dans l'instant je reçois la nouvelle officielle

de la prise de Valenciennes. Je joins ici une lettre du général Ferrand.

« Citoyen ministre, écrit le général de division Ferrand, commandant à Valenciennes, en date du 29 juillet, j'ai l'honneur de vous prévenir que les circonstances ont amené la garnison de Valenciennes à capituler le 28 juillet. La capitulation porte, dans son premier article, que la garnison sortira le premier août, avec les honneurs de la guerre; mais que les armes seront déposées au village de la Bricquette, près de la place; qu'ensuite elle rentrera *en France* par la route qui lui sera indiquée. L'on prendra la parole d'honneur & le revers des officiers, qui s'engageront à ne pas servir la République pendant la durée de la présente guerre, à moins qu'ils ne soient échangés. . . . . . »

Envisageons nos malheurs avec sang-froid, & défendons-nous avec courage.

Au-dehors, Mayence, Condé & Valenciennes sont livrés à nos insolens ennemis.

Au-dedans, la Vendée, le royalisme, les Capet & les étrangers leur préparent de nouveaux triomphes.

Au-dehors il faut de nouvelles dispositions relativement aux armées de la Moselle & du Rhin; elles sont délibérées par le comité dans un arrêté secret pris hier au soir.

Quant à la suite des événemens de Valenciennes, les mesures qui doivent être connues de l'Assemblée se réduisent à former un camp intermédiaire; des

troupes réglées conſidérables & des forces de réquiſition vont former des camps entre Paris & l'armée du Nord. Il faut couvrir une cité qui a tant fait pour la liberté, dont elle eſt le théâtre ; il faut défendre une cité qui eſt l'objet des calomnies des fédéraliſtes, de la haine des ariſtocrates & de la colère des tyrans ; il faut protéger le centre des communications, la réſidence de la première des autorités publiques, le foyer de la révolution, le réſervoir de la fortune publique, & le lieu de tous les établiſſemens nationaux.

Il faut enfin y contenir les malveillans, y comprimer les ariſtocrates, y rechercher les traîtres, & empêcher, par l'énergie républicaine, le royaliſme d'entretenir ſes intelligences avec les corrupteurs de Condé & de Valenciennes, dont ils ne furent iamais les vainqueurs.

Après avoir pourvu à l'établiſſement de ce camp intermédiaire, nous nous ſommes occupés de l'armée du Nord.

Kilmaine a été nommé pour la commander en chef. Kilmaine a des motifs qui le portent à ne pas accepter cet honneur.

Le comité, de concert avec le conſeil exécutif, a penſé que Houchard, connu par ſon patriotiſme & ſon dévouement à la République, étoit propre à commander l'armée du Nord; il eſt républicain ; il a la confiance du ſoldat; Cambrai eſt le poſte le plus périlleux; le camp de Paillencourt l'attend, & l'armée de la Moſelle, dont la priſe de Mayence a changé les opérations, fera le ſacrifice de ſon attachement pour ce chef eſtimable à la cauſe de la République.

Le général de brigade Ferrière prendra la place de Houchard, à la tête de l'armée de la Moselle. Ces deux nominations doivent être approuvées par vous.

Une autre mesure, relative à Valenciennes, a été décrétée hier : c'est l'envoi de quatre nouveaux commissaires à Cambrai. S'il fut jamais une circonstance dans laquelle il fallut des commissaires actifs, qui marchent de confiance & d'ensemble, & qui connoissent à l'instant tous les objets de leur mission, c'est bien au moment où il faut un grand mouvement dans les armées & dans les départemens qui les environnent; c'est au moment où il faut réchauffer toutes les ames pour la cause de la République, & rallier tous les courages à la défense de notre territoire.

Par un premier mouvement le comité de salut public se seroit transporté tout entier au camp de Paillencourt. C'est-là qu'est dans ce moment le lieu de ses sollicitudes, si ce n'est pas celui des ses allarmes. Il a délibéré d'envoyer à Cambrai, à la Moselle & au Rhin, avec votre approbation, les citoyens Saint-André, Prieur & Saint-Just. Ces commissaires, pleins de zèle & brûlans de patriotisme, ont vu dans la correspondance de l'armée ses besoins; ils verront, dans leur sollicitude pour la République, tout ce que sa défense commande à ses zélateurs & aux représentans du peuple. Leur mission est de courte durée, mais elle est nécessaire, & les autres membres du comité voient avec joie s'augmenter un instant leurs travaux pour une aussi belle cause. Un camp intermédiaire, des commissaires actifs, des secours immenses à Cambrai, un mouvement dans les armées, voilà les mesures urgentes.

Après avoir diſpoſé la défenſe extérieure, rentrons dans ces malheureux départemens dont la gangrène politique menace de dévorer & d'anéantir la liberté. Nous aurons la paix le jour que l'intérieur ſera paiſible, que les rebelles ſeront ſoumis, que les brigands ſeront exterminés. Les conquêtes ou les perfidies des puiſſances étrangères ſeront nulles le jour que le département de la Vendée aura perdu ſon infame dénomination & ſa population parricide & coupable. Plus de Vendée, plus de royauté; plus de Vendée, plus d'ariſtocratie; plus de Vendée,& les ennemis de la Républbique ont diſparu.

Les évènemens de Mayence nous renvoient des garniſons long-temps exercées dans l'art des combats; c'eſt une réſerve de troupes exercées que les tyrans ne croyaient pas diſpoſer pour la Vendée. Eh bien! c'eſt nous qui en diſpoſerons ſur-le-champ. Les ordres ſont déjà donnés, en preſſentant vos intentions d'après nos beſoins; mais pour les accélérer, il faut un acte de votre volonté; pour les exécuter, il faut trois millions. Que ſont les dépenſes faites pour la liberté? Ce ſont des tréſors placés à une uſure énorme. La liberté rendit toujours plus qu'on ne lui donna; c'eſt un débiteur prodigue pour les créanciers audacieux, énergiques, qui lui confient leurs capitaux & leurs eſpérances.

Ordonnez que cette garniſon ſe rendra en poſte dans les forêts de la Vendée; l'honneur français les appelle; le ſalut de la République leur commande; & le retour de Mayence ne ſera pas ſans gloire, alors que la Vendée aura été détruite.

Mais quelles meſures exécutera cette nouvelle

armée, jointe à celle dont les revers accusent l'indiscipline ou la mollesse? quelle sera sa destination?

Ira-t-elle faire une lente guerre de tactique, ou une invasion hardie? Ah! c'est moins du talent militaire que de l'audace révolutionnaire que ce genre de guerre exige des défenseurs de la patrie. La victoire est ici pour le plus courageux, & non pour le plus savant; elle est pour le républicain plus que pour le tacticien. Que les soldats de la République pensent qu'ils attaquent de lâches brigands & des fanatiques imbécilles; qu'ils pensent à la République, & la victoire est à eux.

Ici le comité, d'après votre autorisation, a préparé des mesures qui tendent à exterminer cette race rebelle, à faire disparoître leurs repaires, à incendier leurs forêts, à couper leurs récoltes, & à les combattre autant par des ouvriers & des pionniers que par des soldats. C'est dans les plaies gangreneuses que la médecine porte le fer & le feu. C'est à Mortagne, à Cholet, à Chemillé, que la médecine politique doit employer les mêmes moyens & les mêmes remèdes.

L'humanité ne se plaindra point : les vieillards, les femmes, les enfans, seront traités avec les égards exigés par la nature & la société.

L'humanité ne se plaindra pas : c'est faire son bien que d'extirper le mal; c'est être bienfaisant pour la patrie que de punir les rébelles. Qui pourroit demander grace pour des parricides?

Louvois fut accusé par l'histoire d'avoir incendié le Palatinat, & Louvois devoit être accusé; il tra-

vailloit pour le defpotifme, il faccageoit pour des tyrans.

Le Palatinat de la République, c'eft la Vendée; & la liberté, qui cette fois dirigera le burin de l'hiftoire, louera votre courageufe réfolution, parce que vous aurez févi pour affurer les droits de l'homme, & que vous aurez travaillé à extirper les deux plus grandes maladies des nations, le fanatifme religieux & la fuperftition royale.

Nous vous propofons de décréter les mefures que le comité a prifes contre les rebelles de la Vendée; & c'eft ainfi que l'autorité nationale, fanctionnant de violentes mefures militaires, portera l'effroi dans ces repaires de brigands & dans ces demeures des royaliftes.

Mais ce n'eft pas affez de s'occuper des fujets, il faut s'occuper de leurs chefs. Les efpérances de la Vendée repofent au Temple, leurs auxiliaires font les étrangers réunis à Paris & dans les autres villes, & qui font falariés par les puiffances coalifées.

Pour le prouver, il fuffira de publier & d'envoyer à tous les départemens les notes & la lettre, en idiôme anglais, trouvés dans le porte-feuille dépofé au comité de falut public. Ce font les premières pièces de la conjuration des gouvernemens royaliftes.

C'eft à vous de dénoncer enfuite aux divers peuples, & même au peuple anglais, les manœuvres lâches, perfides & atroces de fon gouvernement. C'eft à vous de dénoncer au monde cette nouvelle tactique de forfaits & de crimes ajoutée par Pitt au fléau de la guerre,

cette corruption infâme introduite par ce ministre jusque dans le sanctuaire des lois, dans les camps, dans les cités, & dans les communications franches du commerce & & de l'hospitalité.

Que Pitt & ses complices méprisent, s'ils le peuvent, cet arrêt de l'opinion de leur siècle; il est un tribunal incorruptible & sevère auquel il n'échappera pas, même de son vivant, si c'est vivre que de corrompre; il est un tribunal inexorable placé au-dessus des rois & des ministres, qui les flétrit ou les absout.

Que le peuple anglais ouvre enfin les yeux sur les étranges & atroces maximes de son gouvernement, & qu'il tremble: & si, dans ce moment de révolution & du délire des rois, des peuples aveuglés ou asservis n'entendent pas notre juste & inévitable dénonciation, un jour les peuples de l'Europe, effrayés de la tyrannie commerciale, du despotisme politique & de la corruption extrême du gouvernement anglais; un jour les peuples coalisés par le besoin général de la liberté, comme les rois le sont par leurs crimes commis envers l'humanité; les peuples du continent, fatigués de cette opression insulaire & de cette tyrannie navale, réaliseront le vœu de Caton: *La Carthage moderne sera détruite*. Que fera-t-elle, alors que toutes les nations européennes, éclairées enfin sur cet accaparement de richesses, sur ce privilège exclusif de commerce, sur ce monopole d'une apparente liberté politique qui fait depuis si long-temps l'Angleterre s'écrieront: Brisons le sceptre de cette reine des mers; qu'elles soient libres enfin, comme les terres?

En attendant que ce voeu des hommes libres se réalise, chassons les Anglais de notre territoire. Depuis

l'origine de la révolution nous n'avons cessé de les accueillir avec confiance ; plusieurs d'entre eux en ont atrocement abusé. Chassons-les aujourd'hui; mais arrêtons les suspects & punissons les coupables. Les étrangers violans les droits de l'hospitalité sont entrés dans le terrible domaine de la loi révolutionnaire.

La représaille fut toujours un droit de la guerre : les Anglais ont chassé les Français de leur île, & n'ont donné asyle & protection qu'aux émigrés & aux rebelles ; ce sont les Anglais qui viennent de former deux régimens de gardes nationales avec des émigrés, comme pour profaner & avilir le costume de notre liberté, ou pour tenter, en les envoyant dans les armées combinées, de tromper nos troupes par la ressemblance du costume militaire & du langage. Votre comité sait qu'on a préparé une loi sur les étrangers ; mais peut-être ne s'est-on pas assez occupé de distinguer les Anglais de tous les autres ; les notes trouvées dans le porte-feuille vous commandent plus de précaution & de sévérité contre ces émissaires corrupteurs d'un ministre corrompu.

Les voilà donc, ces défenseurs si ardens de la liberté, qui viennent au milieu de nous pour violer les droits de l'hospitalité nationale, restaurer le royalisme, & ramasser les débris du trone ! Ici une vérité doit être publiée, & doit retentir à l'oreille de tous les hommes qui sont attachés au sol qui les a vus naître & qui les nourrit ; je ne leur demande même d'autre patriotisme que celui des Sauvages, qui affrontent la mort pour conserver des terres incultes.

On cherche à détruire la République, en assassinant, en décourageant, en diffamant, en calomniant les patriotes républicains ; ce sont ces hommes cou-

rageux qu'on veut abattre, comme ſi les principes républicains n'avoient pas déjà germé dans le cœur de tous les hommes honnêtes, & qui ne ſont pas inſenſibles au courage & à la vertu; car la liberté ne peut convenir aux ames lâches & corrompues.

Français, prenez garde; vos légiſlateurs ſont de grands efforts; leur courage a beſoin de renaître tous les jours pour achever l'édifice de la République; & dans dix jours il eſt conſolidé, il eſt l'ouvrage de la nation; il a une exiſtence politique, une durée certaine, & la voix tonnante du peuple renverſera tous les ennemis de cette conſtitution. Nous ſommes donc au moment de voir l'ordre renaître; le règne des lois va commencer; la politique jouira de la ſtabilité néceſſaire, & vous pourrez enfin reſpirer.

Si, au contraire, on pouvoit parvenir à détruire les fondations de la République, ou à décourager les républicains, que vous reſte-t-il? Trois ou quatre factions royales, diviſant les citoyens, déchirant les familles, dévorant les départemens, fédéraliſant les diviſions territoriales, & les puiſſances étrangères triomphantes au milieu de tant de crimes & de factions diverſes, pour vous déshonorer, vous égorger & vous aſſervir comme les Polonois, dignes d'un meilleur ſort.

L'une de ces factions, avec l'Eſpagne & quelques nobles, voudra de la régence d'un frère de notre ancien tyran.

Une autre, avec de miſérables intigues, excitera l'ambition d'une autre branche de Capet.

Une troiſième reportera, avec l'Autriche, ſes eſpérances vers un enfant.

Une dernière, atroce, avare, corruptrice & auſſi politique qu'immorale, ſe liguera dans le nord pour rappeller à la France qu'un Anglais déshonora jadis le ſol français en uſurpant ſon trône.

C'eſt ainſi qu'en s'éloignant de la République, ce qui reſtera de bien lâche, de bien vil, de bien égoïſte parmi les Français, ne ſe battra plus que pour le choix d'un maître, d'un tyran, & demandera à genoux aux puiſſances étrangères de quelle famille, ou plutôt de quel métal elles veulent leur faire un roi.

Loin de nous, citoyens, un auſſi profond aviliſſement ! dans dix jours la République eſt établie par le peuple, & tous les Tarquins doivent diſparoître.

Nous vous propoſons de déporter loin des terres de la République tous les Capets, en exceptant ceux que le glaive de la loi peut atteindre, & les deux rejetons de Louis le conſpirateur : ce ſont-là des ôtages pour la République.

Ici s'applique la loi de l'égalité. Ce n'eſt pas à des Républicains à maintenir ou à tolérer les différences que la ſuperſtition du trône avoit établies. Les deux enfans feront réduits à ce qui eſt néceſſaire pour leur nourriture & l'entretien de deux individus. Le tréſor public ne ſe diſſipera plus pour des êtres qu'on crut trop long-temps privilégiés.

Mais derrière eux ſe cache une femme qui a été la cauſe de tous les maux de la France, & dont la participation à tous les projets conſpirateurs & contre-révolutionnaires eſt connue depuis long-temps. C'eſt elle qui a aggravé par ſes déprédations le dévorant traité de 1756; c'eſt-elle qui a pompé la ſubſtance

du peuple dans le trésor public, ouvert à l'Autriche; c'est elle qui, depuis le 4 mai 1789 jusqu'au 10 août 1792, ne respira que pour l'anéantissement des droits de la nation; c'est elle qui prépara la fuite de Varenes, & qui alimenta les cours de toute sa haine contre la France. C'est à l'accusateur public à rechercher toutes les preuves de ses crimes. La justice nationale réclame ses droits sur elle; & c'est au tribunal des conspirateurs qu'elle doit être renvoyée. Ce n'est qu'en extirpant toutes les racines de la royauté que nous verrons la liberté prospérer sur le sol de la République. Ce n'est qu'en frappant l'Autrichienne que vous ferez sentir à François, à Georges, à Charles & Guillaume, les crimes de leurs ministres & de leurs armées.

Une dernière mesure qui tient à la révolution tend à augmenter le patrimoine public des biens de ceux que vous avez mis hors de la loi. En les déclarant traîtres à la Patrie, vous avez rendu un jugement; la confiscation est une suite de ce jugement, & le comité a pensé que vous deviez la prononcer. Le temps des révolutions est celui de la justice sévère; le fondement des républiques commence par la vertu inflexible de Brutus.

Enfin il a pensé que pour célébrer la journée du 10 août qui a abattu le trône, il falloit, dans le jour anniversaire, détruire les mausolées fastueux qui sont à Saint-Denis. Dans la monarchie, les tombeaux mêmes avoient appris à flatter les rois. L'orgueil & le faste royal ne pouvoient s'adoucir sur ce théâtre de la mort, & les *porte-scèptre* qui ont fait tant de maux à la France & à l'humanité, semblent encore, dans la tombe, s'enorgueillir d'un grandeur évanouie. La main puissante de la République doit effacer impitoyablement ces épitaphes superbes, & démolir

ces mausolées sans douleur, qui rappelleroient encore des rois l'effrayant souvenir.

Citoyens, voilà les mesures que les circonstances commandent. Le zèle des républicains, le courage des armées, le patriotisme des départemens fidèles à la voix de la patrie, entendront le tocsin que la liberté va sonner le 10 août à Cambrai, à Landau, à Perpignan, à Bayonne & dans la Vendée. Ah! comme la République seroit sauvée, si tous les Français savoient combien est délicieux le nom de patrie!

Premier décret.

La Convention nationale, après avoir entendu son comité de salut public, décrète ce qui suit.

ARTICLE PREMIER.

Il sera formé un camp entre Paris & l'armée du Nord. Le comité de salut public se concertera, sans délai, avec le conseil exécutif, pour cet objet.

II.

Les représentans du peuple, Prieur, St-André & Lebas, se rendront aux armées du Nord, des Ardennes, de la Moselle, du Rhin, pour se concerter avec les généraux sur les circonstances actuelles.

III.

La Convention approuve la nomination du général Houchard au commandement des armées du Nord

& des Ardennes, & celle du général Ferrière pour le remplacer à l'armée de la Moselle.

Second décret.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité de salut public, décrète :

ARTICLE PREMIER.

Le ministre de la guerre donnera sur-le-champ les ordres nécessaires pour que la garnison de Mayence soit transportée en poste dans la Vendée; il sera mis à cet effet, à la disposition du ministre de la guerre, trois milions pour l'exécution de cette mesure.

I I.

Il sera procédé à l'épurement de l'état-major & des commissaires des guerres de l'armée des côtes de la Rochelle, pour leur substituer des officiers-généraux & des commissaires des guerres, d'un patriotisme prononcé.

I I I.

Les généraux de l'armée des côtes de la Rochelle tiendront la main à l'exécution rigoureuse de la loi rendue contre les déserteurs, les fuyards, les traîtres, & ceux qui jettent leurs armes & vendent leurs habits.

I V.

L'organisation des compagnies des pionniers & des

ouvriers fera accélérée; ils feront choifis dans les communes les plus patriotes.

V.

Les généraux feront un choix pour former des corps de chaffeurs & de tirailleurs intrépides.

V I.

Il fera envoyé par le miniftre de la guerre des matières combuftibles de toute efpèce, pour incendier les bois, les taillis & les genêts.

V I I.

Les forêts feront abattues, les repaires des rebelles feront détruits, les récoltes feront coupées par les compagnies d'ouvriers pour être portées fur les derrières de l'armée, & les beftiaux feront faifis.

V I I I.

Les femmes, les enfans & les vieillards feront conduits dans l'intérieur; il fera pourvu à leur fubfistance, à leur fûreté, avec tous les égards dus à l'humanité.

I X.

Il fera pris des mefures par le miniftre de la guerre pour préparer tous les approvifionnemens d'armes & de munitions de guerre & de bouche de l'armée qui, à une époque prochaine, fera un mouvement général fur les rebelles.

X.

Auſſitôt que les approviſionnemens ſeront faits, que l'armée ſera réorganiſée, & qu'elle ſera prête à marcher ſur la Vendée, les repréſentans du peuple ſe concerteront avec les adminiſtrations des départemens circonvoiſins qui ſe ſont maintenus dans les bons principes, pour faire ſonner le tocſin dans toutes les municipalités environnantes, & faire marcher ſur les rebelles les citoyens depuis l'âge de ſeize ans juſqu'à celui de ſoixante.

X I.

La loi qui expulſe les femmes de l'armée, ſera rigoureuſement exécutée ; les généraux en demeurent perſonnellement reſponſables.

X I I.

Les repréſentans du peuple & les généraux veilleront à ce que les voitures d'équipages à la ſuite de l'armée ſoient réduites au moindre nombre poſſible, & ne ſoient employées qu'au tranſport des effets & des matières ſtrictement néceſſaires.

X I I I.

Les généraux n'emploieront déſormais pour mot d'ordre que des expreſſions patriotiques, & que les noms des anciens républicains ou des martyrs de la liberté, & dans aucun cas le nom d'aucune perſonne vivante.

X I V.

Les biens des rebelles de la Vendée ſont déclarés appartenir

appartenir à la République ; il en fera diftrait une portion pour indemnifer les citoyens qui feront demeurés fidèles à la Patrie, des pertes qu'ils auroient fouffertes.

X V.

Le préfent décret fera envoyé fur-le-champ au confeil exécutif, au miniftre de la guerre, & aux repréfentans du peuple près l'armée des côtes de la Rochelle.

Troisième Décret.

La Convention nationale décrète ce qui fuit :

ARTICLE PREMIER.

Elle confirme la nomination faite par le comité de falut public & l'envoi des citoyens Billaud-Varennes & Niou, en qualité de repréfentans du peuple dans les départemens du Pas-de-Calais & du Nord ; elle les inveftit de pouvoirs illimités pour prendre toutes les mefures de fûreté générale néceffaires au fuccès de leur miffion ; ordonne aux autorités conftituées & à la force armée d'exécuter leurs arrêtés, & d'obéir à toutes leurs réquifitions.

I I.

Les miniftres, les corps adminiftratifs & les municipalités font particulièrement chargés de donner fur-le-champ les ordres les plus précis pour la furveillance la plus févere de tous les ports, arfenaux, magafins & autres établiffemens nationaux, & des caiffes publiques.

I I I.

La déclaration de Charrier, la lettre anglaife & les notes anglaifes renfermées dans le porte-feuille

déposé au comité de salut public, seront envoyées par des couriers extraordinaires à tous les départemens, ainsi que le rapport du comité de salut public, & il en sera délivré six exemplaires à chaque député.

I V.

La Convention nationale dénonce, au nom de l'humanité outragée, à tous les peuples, & même au peuple anglais, la conduite lâche, perfide & atroce du gouvernement britannique qui soudoye l'assassinat, le poison, l'incendie, & tous les crimes, pour le triomphe de la tyrannie, & pour l'anéantissement des droits de l'homme.

V.

Les biens de toutes les personnes qui ont été & qui seront hors de la loi par décret de la Convention, sont déclarés appartenir à la République.

V I.

Marie-Antoinette est envoyée au tribunal extraordinaire; elle sera tranférée sur-le-champ à la conciergerie.

V I I.

Tous les individus de la famille Capet seront déportés hors du territoire de la République, à l'exception des deux enfans de Louis Capet, & des individus de cette famille qui sont sous le glaive de la loi.

V I I I.

Elisabeth Capet ne pourra être déportée qu'après le jugement de Marie-Antoinette.

I X.

Les membres de la famille Capet qui ſont ſous le glaive de la loi, ſeront déportés après le jugement s'ils ſont abſous.

X.

La dépenſe des deux enfans de Louis Capet ſera réduite à ce qui eſt néceſſaire pour l'entretien & à la nourriture de deux individus.

X I.

Les tombeaux & mauſolées des ci-devant rois, élevés dans l'égliſe de St-Denis, dans les temples & autres lieux, dans toute l'étendue de la République, ſeront détruits le 10 août prochain.

Quatrième Décret.

La Convention nationale décrète que les étrangers des pays avec leſquels la République eſt en guerre, & non domiciliés en France avant le 14 juillet 1789, ſeront mis ſur-le-champ en état d'arreſtation & le ſcellé appoſé ſur leurs papiers, caiſſes & effets ; charge la commiſſion des ſix de lui préſenter demain un projet de loi ſur les étrangers en général.

Cinquième Décret.

La Convention nationale décrète que la lettre & les notes anglaiſes, la déclaration de Charrier, & le rapport du Comité de Salut public, ſeront imprimés & envoyés par des couriers extraordinaires à tous les départemens. Il en ſera diſtribué ſix exemplaires à chaque Député.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

9